

BUS GRENOBLE



D

052 111685 4

LIAISONS
SOCIALES

Cabinet BARTHÉLÉMY & Associés
Bruno SERIZAY

Guide de la **prévoyance** en **entreprise**

+
CD-Rom
d'annexes
pratiques et
techniques

- **Relations employeurs/salariés**
 - **Choix de l'assureur**
 - **Négociation du contrat**
- **Risques couverts, prestations et conditions**
- **Règles fiscales et sociales**

*Vous interesse-t-il d'être tenu au courant des livres
publiés par l'éditeur de cet ouvrage ?*

Envoyez simplement votre carte de visite à

EDITIONS LIAISONS

**187/189, quai de Valmy
75494 Paris Cedex 10**

*Vous recevrez alors, régulièrement et sans engagement de votre
part, nos bulletins d'informations qui présentent nos différentes
collections, que vous trouverez chez votre libraire.*



Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée notamment dans les établissements d'enseignement, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

ISSN : 1275-4242

ISBN : 2.87880.283-7

© Editions LIAISONS 1999

Groupe Liaisons SA

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source, que les « analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information », toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	7
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

Les relations entre l'entreprise et les salariés

LES OBLIGATIONS DE PRÉVOYANCE EXTÉRIEURES A L'ENTREPRISE

Les obligations résultant d'accords interprofessionnels	11
Les obligations de prévoyance résultant d'un accord de branche	18

LES RÉGIMES DE PRÉVOYANCE D'ENTREPRISE

Le règlement de prévoyance.....	23
Le mode opératoire	34

DEUXIÈME PARTIE

Les relations entre l'entreprise et l'assureur

L'OPÉRATION DE PRÉVOYANCE

Les organismes assureurs habilités	73
Les intermédiaires	79
Le rôle de l'assureur.....	86

LE CONTRAT DE PRÉVOYANCE

Les définitions utiles.....	99
Le contenu du contrat de prévoyance	105

TROISIÈME PARTIE

Le traitement social et fiscal

LE TRAITEMENT SOCIAL DES PRIMES DE PRÉVOYANCE

Le traitement de la prime de prévoyance au regard des cotisations sociales	133
--	-----

GUIDE DE LA PRÉVOYANCE EN ENTREPRISE

Le traitement des primes de prévoyance au regard des cotisations spécifiques de Sécurité sociale	143
Le traitement social des prestations de prévoyance	147
LE TRAITEMENT FISCAL DES PRIMES DE PRÉVOYANCE	
La taxe sur les conventions d'assurance	155
La fiscalité des entreprises	158
La fiscalité des salariés	163
GLOSSAIRE	177
INDEX ALPHABÉTIQUE	179

Le sou
dans le ca

Un gr
« régime
au salarié
raisons d
s'ajoutan

L'étab
signature
ner de te
prévoyan
L'employ
gements

Ce so
d'assuran
tées audi

– Les
tions org
prévoyan
d'avanta

– Les
tions org
tes codif
opératio

La pa
cacité du

Au-de
l'employ
création

AVANT-PROPOS

Le souci de protéger la personne est désormais permanent, y compris dans le cadre des relations professionnelles.

Un grand nombre d'entreprises – petites ou grandes – établissent un « régime de prévoyance », c'est-à-dire un système de garanties, permettant au salarié qui, ne pouvant poursuivre son activité professionnelle pour des raisons de santé, se trouve privé de ressources de bénéficier d'indemnités s'ajoutant à celles servies par la Sécurité sociale.

L'établissement de tels régimes est souvent conçu comme la simple signature d'un contrat d'assurance auprès d'un organisme habilité à décliner de telles garanties. Pourtant l'instauration et la gestion d'un régime de prévoyance ne se limitent pas à la conclusion d'un contrat d'assurance. L'employeur, indépendamment de ce contrat d'assurance, prend des engagements à l'égard des salariés.

Ce sont ces engagements qui lui créent des obligations que le contrat d'assurance garantit, sous réserve que ses propres dispositions soient adaptées audits engagements. Il est donc nécessaire de distinguer :

– Les relations existant entre l'employeur et ses salariés. Il s'agit de relations organisées par les principes issus du droit du travail. Un régime de prévoyance caractérise un avantage social au même titre que d'autres types d'avantages.

– Les relations existant entre l'entreprise et l'assureur. Il s'agit de relations organisées par les principes du droit de l'assurance (dans ses différentes codifications). Un régime de prévoyance caractérise également une opération d'assurance.

La parfaite concordance des deux séries de relations est le gage de l'efficacité du régime mis en place.

Au-delà, cet avantage présente la curiosité qu'en certaines occasions l'employeur souhaite que le salarié participe à son financement. Dès lors, la création d'un avantage social se double de l'apparition d'une contrainte qui

Guide de la prévoyance en entreprise

Bruno SERIZAY
- avocat associé du
Cabinet **BARTHÉLÉMY** -
est chargé, au sein
du Cabinet, des questions
de Protection Sociale ;
il a été assisté dans la
rédaction de cet ouvrage
par ses confrères
et associés **Bruno PLATEL**
et **Philippe CHAPUIS**.

La prévoyance est devenue une composante essentielle du statut collectif des salariés. Elle constitue également un véritable enjeu financier pour les entreprises. Seule la maîtrise de l'environnement juridique et technique dans lequel elle s'inscrit permettra aux décideurs d'établir en connaissance de cause les choix adaptés à la situation sociale et économique de l'entreprise.

● *Le Guide de la prévoyance en entreprise* présente de façon pratique les procédures légales d'instauration d'un régime de prévoyance et de négociation des contrats d'assurance, les différentes options qui s'opèrent dans le choix de l'assureur, et une synthèse des règles fiscales et sociales. **Le CD-Rom qui l'accompagne permet une recherche rapide et thématique sur l'ensemble de l'ouvrage et l'enrichit par de nombreuses annexes pratiques et techniques : textes légaux, exemples chiffrés, modèles de contrats, glossaire, contacts utiles.**

● Destiné aux responsables des Ressources Humaines, aux négociateurs d'accords de prévoyance et aux praticiens du droit social, cet ouvrage leur offrira un outil complet et indispensable pour mettre en place dans les meilleures conditions leur politique de prévoyance.

Ouvrage accompagné d'un CD-Rom offert

Prix : 345 FF
52,59 €



9 782878 802832

 EDITIONS
LIAISONS

Diffusé par GEODIF
61, boulevard Saint-Germain
75240 Paris cedex 05